

REUNION DU 11 DECEMBRE 2023

Le onze décembre deux mille vingt trois, à dix neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Patricia Gady Duquesne, Maire du Tronquay.

Présents : M. Alain Dumont, M. Michel Grivel, Mme Louise Lecordier, M. Dominique Leroux, Mme Stella Cogent, Mme Coralie Bellanger, M. Jean-Claude Leboeuf, Mme Agnès De Saint Denis, Mme Edith Houdan, M. Jean-Claude Proux

Excusés : Mme Emilie Simonin (pouvoir à Mme Coralie Bellanger, M. Loïc Bihel (pouvoir à Mme Stella Cogent), M. Michel Jourdan (pouvoir à Mme Edith Houdan)

Date de convocation et d'affichage : 04 décembre 2023

OBJET : Rémunération des agents recenseurs pour le recensement de la population 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 14 (11 + 3 pouvoirs)

Délibération affichée du 14 décembre 2023 au 14 février 2024

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé par délibération n° 34-2023 en date du 23 octobre 2023 la création de deux postes d'agents recenseurs pour le recensement de la population 2024.

Il convient aujourd'hui de fixer le montant de la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents :

- Chaque agent recenseur percevra une indemnité forfaitaire brute de 1 100 euros, qui comprend les séances de formation et les diverses opérations du recensement.
- Autorise Madame le Maire à établir et signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024.

OBJET : Remboursement des frais de formation du coordonnateur communal

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 14 (11 + 3 pouvoirs)

Délibération affichée du 14 décembre 2023 au 14 février 2024

Dans le cadre de sa mission de coordonnateur communal pour le recensement de la population 2024, Madame Agnès DE SAINT DENIS, conseillère municipale, a suivi une journée de formation le 20 octobre 2023 à la Direction Régionale de Normandie de l'Insee à Caen. Elle sera également amenée à faire une tournée de reconnaissance sur la commune.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la prise en charge par la commune des frais de formation du coordonnateur communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité des membres présents :

- Le remboursement des frais de formation pour un montant de 100 euros. Cette somme sera versée à Madame Agnès De Saint Denis en une seule fois.
- Ces frais seront comptabilisés au compte 65315 « formation ».

OBJET : Don à la commune

Nombre de conseillers en exercice : 14 – Présents : 11 – Votants : 14 (11 + 3 pouvoirs)

Délibération affichée du 14 décembre 2023 au 14 février 2024

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition par la commune du Tronquay d'une petite parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame GRIVEL afin d'y installer une bâche incendie.

Monsieur et Madame GRIVEL, souhaitant céder gratuitement cette parcelle à la commune, ont décidé de faire un don de 100 euros à la commune du Tronquay afin de compenser les frais d'acquisition de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents, **décide** d'accepter le don de 100 euros de Monsieur et Madame Grivel.